



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Jean-Denis ROUX, Alain ROSSET, David COSTA, Denis MOUCHET.

Réunion du lundi 25 février 2019

Publié le 28 février 2019

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **CONVOCATION AUDITION**

Dossier n°30 – 401/53797-1 :

Match n° 21107891 du 08/12/2018 – U17 – D2 – Poule C

FOOT SUD 74 – GFA 74 2

Sont convoqués le lundi 04/03/2019 à 19hrs

L'arbitre :

ALTUNOK Adem

Pour FOOT SUD 74 :

Le président ou son représentant

MARINI Franck, arbitre assistant

QUIERTANT Anthony, délégué

GRANGER Christophe, éducateur

VILFEU Christophe, dirigeant

Pour GFA 74 :

Le président ou son représentant

KHELAS Wissam, arbitre assistant

BOUCHET Yohan, éducateur